

**OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS
DU SECTEUR PUBLIC**

POLITIQUE SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Approuvée par le conseil d'administration le 12 novembre 2009

Le 12 novembre 2009

1 MANDAT

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »)¹ est une société de la Couronne constituée par le Parlement conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Les objectifs d'Investissements PSP sont les suivants :

- a) gérer, dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes en cause, les sommes qui lui sont transférées en application de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*², de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les « lois sur la pension »);
- b) placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes de retraite (les « régimes ») établis en vertu de ces lois sur la pension ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières.

2 PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Investissements PSP reconnaît qu'un large éventail de considérations d'ordre financier et autre peuvent être pertinentes dans le cadre de la prise de décisions en matière d'investissement. Ces considérations aident à évaluer dans quelle mesure on peut s'attendre à ce que des placements particuliers contribuent ou nuisent à la capacité d'Investissements PSP d'atteindre ses objectifs et d'exécuter son mandat en matière d'investissement.

Nous estimons que le comportement responsable des entreprises en ce qui a trait aux facteurs liés à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (« ERSG ») peut généralement avoir une influence favorable sur le rendement financier à long terme, tout en reconnaissant que l'importance relative accordée à ces facteurs varie selon le secteur d'activité, la région géographique et le choix du moment. Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, nous tentons de déceler, de surveiller et de limiter les questions ERSG qui sont ou pourraient devenir importantes pour le rendement financier à long terme. Les risques ERSG éventuels ou les possibilités qui sont décelés sont évalués et examinés de façon appropriée dans le cadre de la stratégie d'investissement.

Nous avons adopté une démarche pragmatique en matière d'investissement responsable qui pourrait parfois devoir être adaptée au milieu financier et juridique local dans lequel une société donnée exerce ses activités et aux impératifs commerciaux qui s'y appliquent. Toutefois, nous nous attendons à ce que les sociétés dans lesquelles nous

¹ Dans le présent document, *nous*, *nos* et *notre* renvoient à Investissements PSP.

² Investissements PSP gère également les sommes qui lui sont transférées par la Caisse de retraite de la Force de réserve, conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

investissons se conforment toujours aux régimes juridiques et réglementaires auxquels elles sont assujetties.

3 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

Investissements PSP poursuit son but consistant à encourager un comportement d'entreprise viable axé sur l'amélioration du rendement financier à long terme grâce à la mise en œuvre d'une politique en matière d'engagement applicable à ses placements dans des actions de sociétés ouvertes et, s'il y a lieu, à ses placements dans des éléments d'actif de sociétés fermées. Nous estimons que l'engagement actif est préférable à la présélection des actions ou des placements, un processus par lequel certaines sociétés ou des secteurs entiers peuvent ne pas être pris en considération à des fins d'investissement en raison de critères non financiers ou de considérations ESG.

4 PROCESSUS D'ENGAGEMENT

4.1 Engagement direct

Investissements PSP communique directement avec les sociétés en vue de discuter des préoccupations relatives aux questions ESG. Un ordre de priorité est accordé aux questions ESG à l'aide d'une méthode fondée sur le risque, y compris le risque relatif et l'importance des participations. Toutes les activités liées à l'engagement direct sont choisies en tenant compte de l'incidence probable de l'engagement et de l'avantage final qui en découlera pour la valeur des participations d'Investissements PSP. Nous privilégions la conclusion d'engagements directs en privé.

4.2 Engagement coopératif

Investissements PSP participe à de vastes discussions nationales et internationales portant sur les définitions, les priorités, les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.

Les initiatives de coopération avec d'autres investisseurs institutionnels partageant la même optique permettent de tirer parti des ressources internes et constituent un moyen efficace de favoriser une plus grande transparence et un meilleur rendement relativement aux facteurs ESG dans l'ensemble du portefeuille d'Investissements PSP. À l'heure actuelle, Investissements PSP est membre de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises et signataire du *Carbon Disclosure Project*.

4.3 Vote par procuration

Le vote par procuration est une composante importante de notre processus d'engagement à l'égard des placements dans des actions de sociétés ouvertes. Investissements PSP a adopté des lignes directrices pour le vote par procuration qui traitent des aspects de la gouvernance à l'égard desquels nous pourrions être appelés à voter et des principes sur lesquels nous nous fonderons, du moins initialement, pour

établir notre position à l'égard de ces aspects. On peut consulter les lignes directrices pour le vote par procuration au www.investpsp.ca.

Investissements PSP appuie les résolutions des actionnaires exigeant la pleine communication en temps voulu de toutes les politiques, pratiques et questions qui pourraient influencer de façon marquée sur la valeur de la participation des actionnaires. La communication de l'information est un élément clé qui permet aux épargnants de mieux comprendre et évaluer les risques et le rendement éventuels, y compris l'incidence que les facteurs ERSG pourraient avoir sur le rendement d'une société.

5 EXAMEN

La présente politique sera examinée au moins tous les deux ans ou plus souvent, au besoin.